

Emploi culturel

Plusieurs sources statistiques peuvent être mobilisées pour mesurer et décrire l'emploi (voir encadré). L'enquête Emploi en continu, conduite par l'Insee auprès des ménages depuis 2003 pour la métropole et 2014 pour la France hors Mayotte, est la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) la plus comparable possible entre tous les pays en Europe et dans le monde. En outre, elle a l'avantage de fournir des informations détaillées sur les caractéristiques des personnes (âge, sexe, niveau de diplôme, etc.) et les caractéristiques de l'emploi (type de contrat de travail, temps de travail, catégorie socio-professionnelle, etc.). Cette fiche se fonde sur cette source pour présenter un dénombrement des emplois culturels ainsi que les caractéristiques des personnes occupant ces emplois.

Sources et méthodes

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient majoritairement sur l'**enquête Emploi** de l'Insee. La collecte de l'enquête Emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque semaine, environ 8 000 individus de 15 ans ou plus répondent à l'enquête. Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation à travers des questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du bureau international du travail (BIT) : une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination d'un ou plusieurs tiers, en échange d'une rémunération ou d'un profit. Cette définition inclut les personnes « au travail » durant la semaine de référence, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins une heure, ainsi que les personnes qui n'étaient pas « au travail » en raison d'une absence temporaire¹. Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face-à-face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, déroulé informatiquement, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête Emploi est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire auto-administré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête Emploi que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. En revanche, le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi).

1. Par exemple sont considérées en emploi les personnes dans les cas suivants : congé rémunéré, congé maladie, congé de maternité ou de paternité, aménagement du temps de travail (horaires flexibles, repos compensateur, temps partiel...), formation, etc. Pour en savoir plus : Insee, *Les Statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage?*, juillet 2021.

Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives (2019, 2020 et 2021 : moyenne en 2020).

L'enquête couvre le champ des départements et régions d'outre-mer (DROM) depuis 2014 et permet ainsi de produire depuis l'édition 2018 des *Chiffres clés* des statistiques homogènes sur le champ de la France hors Mayotte, avec un détail par profession culturelle.

L'approche par secteur économique (tableaux 2 et 3) revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis en regard de l'activité économique des secteurs présentés ailleurs dans l'ouvrage. Le caractère exhaustif des sources administratives permet d'étudier un secteur d'activité et un niveau géographique finement. Les pluriactifs, c'est-à-dire les personnes qui occupent plusieurs emplois à une même date (soit parce qu'elles sont salariées et ont plusieurs employeurs, soit parce qu'elles sont à la fois non salariées et salariées), sont saisis par ces sources.

En particulier, la base non-salariés (BNS) produite par l'Insee est alimentée par deux sources administratives (Acos, MSA). Elle permet d'étudier le cumul des emplois salariés et indépendants. Elle ne couvre cependant pas l'ensemble des non-salariés des secteurs culturels : les artistes-auteurs indépendants dans le sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur sont pour l'instant absents de la base. L'Acos dispose néanmoins d'une base de données « artistes-auteurs » spécifique s'appuyant sur leurs déclarations sociales (ces données administratives ne sont jusqu'à présent disponibles ni par secteur d'activité, ni par profession). Cette population fait l'objet d'un encadré spécifique dans la fiche « Droits d'auteur et droits voisins ».

Deux à trois personnes sur 100 occupent un emploi culturel

La mesure de l'emploi culturel peut être abordée soit sur le champ des professions culturelles (artiste plasticien, chanteur, régisseur, journaliste, écrivain, architecte, etc.), soit sur celui des secteurs culturels (patrimoine, édition de livres, cinéma, etc.), quelle que soit la nature des emplois occupés au sein des secteurs. En 2020, 701 600 personnes exercent en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal (tableau 1), soit 2,6 % de l'emploi total, et 739 800 personnes travaillent dans le secteur culturel, soit 2,7 % de l'emploi total (tableau 2).

Les deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). Ainsi, 409 000 personnes exercent au titre de leur emploi principal une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple, artiste dramatique dans un théâtre), 292 600 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple, designer dans l'industrie automobile) et 330 800 personnes exercent une profession non culturelle dans un secteur culturel (par exemple, secrétaire dans une agence d'architecture).

Des professionnels fortement diplômés

Les actifs des professions culturelles se caractérisent par un niveau de qualification particulièrement élevé : 54 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 (ou plus) contre 28 % seulement de l'ensemble des actifs en emploi en 2020 (tableau 1). Parmi eux, les femmes sont plus diplômées que les hommes : en 2020, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 (ou plus) est supérieure à celle des hommes (62 % contre 48 %).

Une part de femmes légèrement plus faible que dans l'ensemble de la population active

Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit aujourd'hui à une quasi-parité des actifs en 2020 en France : 49 % des actifs en emploi sont des femmes. Ce phénomène s'observe également au sein des professions culturelles : la part des femmes y a progressé de façon régulière depuis quinze ans, mais elle demeure inférieure à la moyenne nationale en 2020 (46 %). Des professions demeurent moins féminisées : les artistes de la musique et du chant (26 %), les photographes (38 %), les architectes libéraux (31 %). Inversement, quelques professions culturelles sont largement féminisées : les archivistes et conservateurs de la fonction publique (77 %), les traducteurs et interprètes (73 %) et les professeurs d'art hors établissements scolaires (62 %).

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2020, 39 % des professionnels de la culture résident en Île-de-France (tableau 1), soit une part deux fois plus élevée que celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement concernées par cette surreprésentation : les métiers de l'audiovisuel et du spectacle, les auteurs littéraires, les journalistes et cadres de l'édition. Pour autant, la part des professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline progressivement depuis les années 1990 : en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en Île-de-France, soit 11 points de plus qu'en 2020.

Les professionnels des arts visuels forment plus du tiers de l'emploi culturel

Premier groupe d'actifs des métiers culturels, les professionnels des arts visuels et des métiers d'art représentent un tiers des effectifs avec 223 800 actifs et ont vu leur population augmenter de 39 % en quinze ans (graphique 2). L'essor de ce groupe est avant tout porté par la forte augmentation, depuis la fin des années 1990, des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration. Designers, décorateurs d'intérieur, stylistes, graphistes, autant de professions dont l'expansion a été portée par l'essor du secteur du design et par la diversification de l'offre de formation spécialisée.

Les métiers de l'audiovisuel et du spectacle représentent le deuxième groupe professionnel en matière d'effectifs, avec 201 100 actifs en 2020, répartis entre cadres artistiques, de programmation et de production (scénographe, directeur de théâtre, producteur...), artistes (acteur, chanteur, danseur...) et techniciens (techniciens de plateau, machinistes...). Ces effectifs ont progressé de 50 % en quinze ans.

Par ailleurs, 99 300 individus exercent un métier littéraire, en tant que journalistes, cadres de l'édition, auteurs ou traducteurs. Un regain des effectifs de ces professions a été observé ces dernières années puisque l'emploi y a augmenté de 35 % depuis 2015.

La plus forte progression des effectifs concerne les architectes : 80 200 actifs exercent le métier d'architecte en 2020, soit plus de deux fois plus qu'il y a quinze ans.

Il existe une rupture de série sur le nombre de cadres et de techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation, qui passe de 22 700 à 45 600 à la faveur du changement de la nomenclature des professions intervenue en 2020 (voir encadrés « Avertissement » et « Tableau de correspondances entre les nomenclatures des PCS 2003 et 2020 »). En effet, les professions liées à la médiation et à l'action culturelle sont désormais incluses sous l'intitulé devenu plus large, alors qu'elles se classaient dans l'ancienne nomenclature plutôt comme professions de la fonction publique.

Enfin, 51 600 personnes sont, à titre principal, professeurs d'art dans un établissement spécialisé (école des beaux-arts, conservatoires, écoles d'arts plastiques, écoles de musique,

associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc., hors établissements d'enseignement général secondaire ou supérieur). Leur nombre a progressé de façon continue de 2008 à 2019 (+ 28 %). En 2020, leur nombre diminue de 7 % : les effectifs 2021 consolidés disponibles en 2024 permettront de vérifier si cette récente évolution correspond ou non à une tendance réelle (voir encadré « Avertissement »).

Avertissement

Par rapport à la version 2022 de la présente fiche, deux changements dans la source ont été mis en place :

- 1) un changement méthodologique de l'enquête Emploi 2021 pouvant provoquer une rupture de série ;
- 2) un changement de nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête Emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

Comme il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 et un seul code détaillé de la PCS 2020 (voir l'encadré « Tableau de correspondances entre les nomenclatures des PCS 2003 et 2020 » ci-dessous), un suivi manuel des libellés de professions a été effectué dans l'enquête Emploi 2021 de façon à leur affecter un code PCS 2003. Ce codage en PCS 2003 permet de conforter les évolutions observées à la suite de ces changements.

Toutefois, suite à ces changements, plusieurs professions connaissent des évolutions marquées. Entre 2019 et 2020 :

- le nombre d'artistes dramatiques diminue de 9 % ; celui des artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers augmente de 18 %. Ces deux professions ont dans la PCS 2020 le même code détaillé (35D3) alors que chacune d'elles disposait d'un code spécifique dans la PCS 2003 (354c et 354d) ;
- le nombre de sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine, passe de 4 800 à 18 900. Dans la PCS 2020, cette profession a pour code détaillé 42C2, rassemblant les « formateurs (non cadres), documentalistes et assimilés (y compris les directeurs de centres de formation) ». Le codage à partir des libellés de profession dans l'enquête Emploi 2021 a permis d'exclure tous les « formateurs et assimilés » qui n'exercent pas une profession culturelle ou artistique. Inversement, certains libellés de professions comme « chargé de projets culturels » ou « chargé de mission patrimoine » ont été ajoutés à cette famille de professions. Ces dernières professions sont enfin prises en compte dans ce code PCS 2020 avec un intitulé spécifique alors qu'elles se classaient probablement dans un code PCS 2003 de la fonction publique non intégré aux professions culturelles et artistiques.

Par ailleurs, des évolutions d'effectifs entre 2019 et 2020 sont également marquées pour des professions disposant pourtant d'un seul code détaillé dans les PCS 2003 et PCS 2020 : le nombre de « bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique » augmente de 34 % ; celui des « auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes » de 36 %.

En conséquence, nous attendons de pouvoir déterminer les effectifs en 2021 pour confirmer ou non les tendances qui se dessinent, et vérifier qu'elles ne sont pas un reflet des évolutions de la source. Pour cette raison, les effectifs suivis d'un « p » dans les tableaux 1 et 2 ont un caractère provisoire.

Tableau de correspondances entre la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de 2003 et la PCS 2020 :

PCS 2003		PCS 2020	
Groupes et sous-groupes de professions culturelles (avec libellés des professions)	Code PCS sur 4	Code PCS sur 4 positions	Libellés des professions
ARCHITECTES			
Architectes libéraux	312f	31B6	Architectes libéraux
Architectes salariés	382b	38C2	Architectes salariés
PROFESSEURS D'ART (hors établissements scolaires)			
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354g	35D4	Professeurs d'art (hors établissement scolaire) et directeurs d'établissement d'enseignement artistique
PROFESSIONS DES ARTS VISUELS ET DES METIERS D'ART			
Professions des arts visuels			
Artistes plasticiens	354a	35D1	Artistes plasticiens
Photographes	465c	46E3	Photographes et assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465a	46E2	Graphistes et autres professions intermédiaires des arts graphiques, de la mode et de la décoration
Métiers d'art			
Artisans d'art	214e	21C4	Artisans d'art
Ouvriers d'art	637b	63F1	Ouvriers d'art, ouvriers et techniciens des spectacles
PROFESSIONS DES SPECTACLES			
Artistes des spectacles			
Artistes de la musique et du chant	354b	35D2	Artistes de la musique et du chant
Artistes dramatiques	354c	35D3	Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354d	35D3	Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles			
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	353b	35C1	Cadres de la presse et de l'édition, responsables de la production et de la programmation audiovisuelle et des spectacles
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	353c	35C2	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation audiovisuelle et des spectacles
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227a	22D5 (et 22D6 ?)	Gestionnaires d'autres établissements de service indépendants / Indépendantes d'autres prestations de service
Techniciens des spectacles			
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637c	63F1	Ouvriers d'art, ouvriers et techniciens des spectacles
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465b	46E3	Photographes et assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)
PROFESSIONS DU PATRIMOINE			
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation			
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique	351a	35A1	Documentalistes, bibliothécaires de la fonction publique et autres cadres du
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372f	37B4	Cadres spécialistes de la formation et de la documentation
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425a	42C2	Formateurs (non cadres), documentalistes et assimilés (y compris les directeurs de centres de formation)
PROFESSIONS LITTÉRAIRES			
Journalistes et cadres de l'édition			
Journalistes et rédacteurs en chef	352a	35B1	Journalistes et assimilés
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353a	35C1	Cadres de la presse et de l'édition, responsables de la production et de la programmation audiovisuelle et des spectacles
Auteurs littéraires			
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352b	35B2	Auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes
Traducteurs			
Traducteurs et interprètes	464b	46E1	Assistants de la communication, de la publicité et des relations publiques

Les codes et libellés surlignés en rouge correspondent à des codes et libellés de professions de la PCS 2020 qui comprennent des professions non culturelles ni artistiques.

Les codes et libellés de professions en bleu correspondent à des modifications de libellés de professions dans la PCS 2020 dont certains rassemblent deux codes et libellés de professions de la PCS 2003 (codes PCS 2020 : 35C1, 35D3, 46E3 et 63F1).

Non-salariat et contrats courts sont fréquents

Dans la culture, l'emploi indépendant a de longue date un poids très fort, tout comme le salariat sous contrat court ou à temps partiel. En 2020, la part des personnes non salariées est ainsi beaucoup plus élevée – plus du triple – que dans le reste des professions (40 % contre 12 %) (tableau 1). Cette forme d'emploi tend à s'étendre depuis le début des années 1990, notamment dans les arts visuels où elle est prépondérante, l'enseignement artistique en amateur, le design. Parmi cette population, se comptent également les artistes-auteurs (plasticiens, écrivains, compositeurs, etc.) qui perçoivent des droits d'auteur au titre de leur création artistique et dont les effectifs ont crû dans le sillage de l'augmentation des graphistes.

Pour les salariés, la part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés, etc.) est passée de 20 % à 28 % au cours de la période 2000-2020, contre 11 % à 15 % pour l'ensemble des professions salariées. Cette évolution touche particulièrement les professions culturelles puisque la part de contrats à durée limitée y est deux fois plus élevée : elle concerne, en 2020, 28 % des actifs et deux tiers environ des auteurs littéraires et des artistes du spectacle. Ces

Les intermittents du spectacle

Les intermittents du spectacle sont les salariés des entreprises du secteur du spectacle et de l'audiovisuel recrutés moyennant un contrat à durée déterminée particulier appelé CDD d'usage, un contrat de travail qui peut ne durer que quelques jours et être renouvelé sans limite, à la différence d'un CDD ordinaire. Les intermittents du spectacle peuvent bénéficier d'une indemnisation de chômage avec des conditions d'ouverture de droit spécifiques inscrites dans les annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage. Ainsi, les techniciens et artistes du spectacle qui ont pu réunir au moins 507 heures sur 12 mois peuvent cumuler les revenus de l'activité salariée et l'indemnisation de chômage au titre des annexes 8 et 10.

En 2021, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 286 000 personnes, salariées auprès de 81 000 employeurs. Ce recensement comprend tous les artistes du spectacle, les techniciens et les ouvriers des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la radio, de la diffusion et du spectacle, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage qui définit les conditions d'accès au régime. Parmi eux, le nombre d'allocataires indemnisés au moins une journée par l'assurance chômage est de 139 600.

Après une baisse de 12,5 % en 2020, due à la crise sanitaire, le nombre d'intermittents du spectacle ayant travaillé au moins une heure enregistre une hausse de 18,1 % en 2021, pour retrouver son niveau d'avant-crise.

Les intermittents du spectacle se distinguent de la population active en emploi par une dominance masculine (61 % contre 51 %) et une surreprésentation des Franciliens (40 % contre 20 %). Les intermittents du spectacle exerçant principalement un emploi artistique sont également majoritaires (60,5 %).

Les employeurs des secteurs culturels (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant) représentent 37 % des employeurs d'intermittents mais concentrent plus de 95 % de l'activité totale en matière d'heures travaillées et de masse salariale.

derniers peuvent exercer sous le régime de l'intermittence qui vise à correspondre à la nature de leur activité lorsqu'elle est caractérisée par la succession de contrats courts (voir encadré ci-dessus).

Le travail à temps partiel concerne un quart des salariés des professions culturelles

L'emploi salarié à temps partiel est plus répandu parmi les salariés des professions culturelles (23 %) que dans l'ensemble du salariat (18 %) et reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent une profession culturelle ou non. En 2020, 27 % des femmes salariées exerçant une profession culturelle sont concernées par le temps partiel dans leur emploi principal, contre 19 % de leurs homologues masculins. L'importance du temps partiel masculin est spécifique aux professions culturelles : dans l'ensemble du salariat, en 2020, 8 % des hommes travaillent à temps partiel et 28 % des femmes. Depuis le début des années 2000, la part d'hommes à temps partiel progresse de façon continue alors que celle des femmes a faiblement diminué.

Interrogés sur la raison principale de cet exercice du travail à temps partiel, les salariés des professions culturelles répondent le plus souvent qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet : 37 % des femmes et des hommes citent ce motif au premier rang, soit légèrement plus qu'en population générale (34 % pour les femmes et 36 % pour les hommes). Les femmes invoquent ensuite davantage que les hommes des raisons d'ordre familial comme s'occuper d'enfants ou de proches, qu'elles exercent une profession culturelle ou non.

Le secteur des arts visuels concentre davantage de métiers culturels

L'approche par secteur économique revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis en regard de l'activité économique des secteurs.

Selon cette approche (tableau 2), le secteur du livre et de la presse, celui des arts visuels et celui de l'audiovisuel/multimédia demeurent les trois principaux secteurs employeurs (17 % de l'emploi chacun), devant le spectacle vivant (14 %). Le secteur du livre et de la presse rassemble de nombreux métiers : 55 % des actifs y exercent une profession autre que culturelle. À l'inverse, le secteur des arts visuels est plus spécialisé : quatre professionnels sur cinq y exercent un métier culturel. Les secteurs de l'architecture, de l'enseignement artistique amateur, du spectacle vivant et de l'audiovisuel/multimédia sont aussi très majoritairement composés de professionnels de la culture (graphique 4).

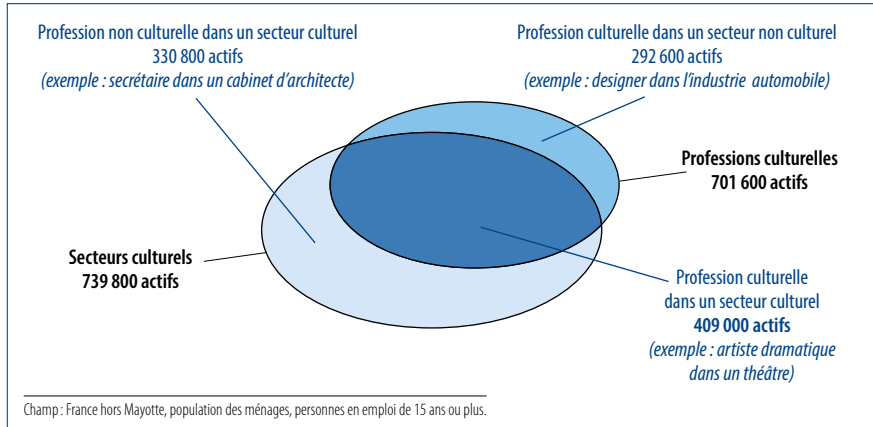
Indépendants mais aussi salariés

Le cumul d'une activité non salariée avec un emploi salarié s'est globalement développé dans les secteurs culturels. Si, en 2007, la part de non-salariés pluriactifs dans le secteur culturel était proche de celle de l'ensemble des secteurs (12 % contre 10 %), elle a plus que doublé dans le secteur culturel en l'espace de treize ans : elle est de 28 % en 2020 et lui est désormais supérieure de 8 points (tableau 3). Ainsi dénombre-t-on, en 2020, 70 000 non-salariés pluriactifs parmi les 249 600 non-salariés des secteurs culturels. Dans les secteurs de l'architecture et de la publicité, ce cumul salariat/non-salariat demeure toutefois semblable à celui de l'ensemble des secteurs. Les secteurs de l'enseignement artistique amateur et du spectacle vivant se démarquent des autres : plus d'un non-salarié sur trois y cumule ces deux formes d'emploi fin 2020.

Pour en savoir plus

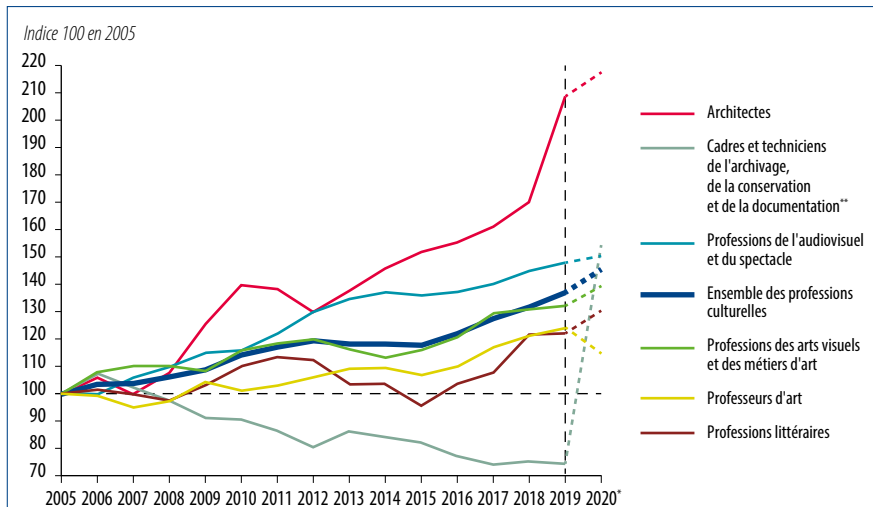
- Laurent BISAULT et Tristan PICARD, « La culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014
- Léa THOLOZAN, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », *Insee Références – Emploi et revenus des indépendants*, avril 2020
- Insee, *Les Statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ?*, juillet 2021
- Adrien CALAS, *L'Indemnisation des intermittents du spectacle par l'Assurance chômage*, Unédic, coll. « Analyses », janvier 2022
- Léa THOLOZAN et Claire THOUMELIN, *Les Artistes-Auteurs en 2018*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022-2, février 2022
- Pôle emploi, *L'Emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2021*, coll. « Statistiques et indicateurs », octobre 2022.
- Pôle emploi, *Les Allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 en 2021*, coll. « Statistiques et indicateurs », janvier 2023.

Graphique 1 – L’emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2020



Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 2 – Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2005-2020



* Dans l'enquête Emploi de 2021, les professions sont codées selon la nouvelle nomenclature des Professions et catégories sociales (PCS) 2020. Il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 (enquêtes Emploi 2019 et 2020) et un seul code détaillé de la PCS 2020 (enquête Emploi 2021). En conséquence, un travail de recodage à partir des libellés déclarés de ces professions s'est avéré indispensable pour leur affecter un code PCS 2003 et pouvoir calculer des indicateurs sur l'année 2020 utilisant les 3 enquêtes Emploi de 2019 à 2021 (voir encadré « Avertissement »).

** Parmi les « Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation », le nombre de « sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine » passe de 4 800 à 18 900. Dans la PCS 2020, cette profession a pour code détaillé 4ZC2, rassemblant les « formateurs (non-cadres), documentalistes et assimilés (y compris les directeurs de centres de formation) ». Le codage à partir des libellés de profession a permis d'exclure tous les « formateurs et assimilés » qui n'exercent pas une profession culturelle ou artistique. Inversement, certains libellés de professions comme « chargé de projets culturels » ou « chargé de mission patrimoine » ont été ajoutés à cette famille de professions. Ces dernières professions sont ainsi prises en compte dans ce code PCS 2020 avec un intitulé spécifique alors qu'elles se classaient probablement dans un code PCS 2003 de la fonction publique non intégré aux professions culturelles et artistiques.

Champ : population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus en France métropolitaine jusqu'en 2012, en France hors Mayotte depuis 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2020

	Code PCS 2003 ¹	Effectifs (p) ²
Professions des arts visuels et des métiers d'art		223 800
<i>Professions des arts visuels</i>		190 500
Artistes plasticiens	354A	38 800
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	127 200
Photographes	465C	24 500
<i>Métiers d'art</i>		33 300
Artisans d'art	214E	16 100
Ouvriers d'art	637B	17 300
Professions de l'audiovisuel et du spectacle		201 100
<i>Artistes des spectacles</i>		66 700
Artistes de la musique et du chant	354B	29 900
Artistes dramatiques	354C	22 100
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	14 700
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>		77 600
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	11 800
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et du spectacle	353B	25 100
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et du spectacle	353C	40 700
<i>Techniciens</i>		56 800
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	48 300
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	8 500
Professions littéraires		99 300
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		63 800
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	56 100
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	7 600
<i>Auteurs littéraires</i>		12 600
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	12 600
<i>Traducteurs</i>		22 900
Traducteurs et interprètes	464B	22 900
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		45 600
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351A	18 900
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	4 400
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A	22 300
Architectes		80 200
Architectes libéraux	312F	42 100
Architectes salariés	382B	38 100
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354G	51 600
Ensemble des professions culturelles		701 600
Ensemble de la population active en emploi		27 285 200

1. Dans les enquêtes Emploi de 2019 et 2020, les professions sont codées selon la nomenclature des Professions et catégories sociales (PCS) 2003.

2. Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de professions culturelles par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des professions détaillées qui les composent.

p : données provisoires.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
48	47	42	35	58	18	12
48	49	47	37	60	19	12
43	31	51	35	83	5	10
52	54	48	37	48	19	12
38	52	37	38	82	28	17
44	39	15	25	48	16	10
49	28	23	18	100	//	//
40	49	7	30	//	16	10
34	49	39	44	28	50	28
36	43	38	38	27	69	50
26	43	45	36	31	62	51
43	41	37	51	19	90	55
48	46	23	24	29	45	40
34	51	48	51	41	33	13
40	46	22	24	100	//	//
45	51	56	53	25	22	14
25	52	50	57	35	41	13
30	52	29	41	11	46	20
28	53	33	42	12	50	21
42	48	11	36	7	24	12
53	36	74	50	37	15	22
49	37	73	55	15	14	20
48	36	74	55	16	16	22
53	45	64	52	6	1	7
42	39	68	52	83	64	22
42	39	68	52	83	64	22
73	31	82	34	73	14	43
73	31	82	34	73	14	43
72	35	71	31	3	15	15
77	36	92	28	4	14	13
60	32	80	61	0	2	11
70	34	52	27	2	19	18
38	47	92	39	53	15	12
31	29	87	30	100	//	//
47	67	96	49	1	15	12
62	28	54	26	31	23	56
46	44	54	39	40	28	23
49	43	28	20	12	15	18

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2020

	Code NAF ¹	Effectifs (p) ²
Patrimoine		59 600
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	25 700
Gestion des musées	9102Z	13 500
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	20 400
Livre et presse		129 000
Édition de livres	5811Z	17 500
Édition de journaux	5813Z	25 000
Édition de revues et périodiques	5814Z	26 800
Agences de presse	6391Z	3 000
Traduction	7430Z	21 900
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	12 500
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	22 200
Architecture – Activités d'architecture	7111Z	86 500
Arts visuels		122 800
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	43 800
Autre création artistique	9003B	21 400
Activités photographiques	7420Z	20 000
Activités spécialisées de design	7410Z	37 600
Spectacle vivant		101 000
Arts du spectacle vivant	9001Z	68 700
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	17 900
Gestion de salles de spectacles	9004Z	14 400
Audiovisuel/multimédia		122 200
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A	29 800
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	10 800
Production de films pour le cinéma	5911C	7 300
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5912Z	12 300
Distribution de films cinématographiques	5913A	n.s.
Édition et distribution vidéo	5913B	n.s.
Projection de films cinématographiques	5914Z	10 500
Édition de jeux électroniques	5821Z	3 700
Enregistrement sonore et édition musicale	5920Z	6 500
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	9 900
Édition de chaînes généralistes	6020A	18 700
Édition de chaînes thématiques	6020B	7 400
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	n.s.
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	n.s.
Publicité – Activités des agences de publicité	7311Z	80 000
Éducation/formation – Enseignement artistique amateur	8552Z	38 700
Ensemble des secteurs culturels		739 800
Ensemble de la population active en emploi		27 285 200

1. L'emploi est présenté dans ce tableau selon l'activité économique de l'établissement dans lequel travaillent les personnes. Ces secteurs sont codés selon la nomenclature d'activités française (NAF) 2008.

2. Les effectifs arrondis à la centaine des regroupements de secteurs par domaine ne correspondent pas systématiquement à la somme des effectifs arrondis à la centaine des secteurs qui les composent.

p : données provisoires.

n.s. : non significatif.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
63	32	42	35	1	13	19
74	26	41	25	1	13	24
63	43	50	57	1	10	19
48	32	39	31	1	14	12
59	38	54	40	29	12	20
53	51	64	64	16	9	8
49	30	56	29	4	12	21
61	43	56	67	15	11	17
29	35	46	52	48	21	6
73	33	83	35	83	8	31
63	43	51	28	16	12	39
59	34	14	10	35	19	22
44	48	80	36	43	15	12
47	44	50	38	83	19	20
52	34	50	39	91	11	22
44	34	50	40	81	39	35
34	54	38	33	83	13	3
49	55	58	37	76	17	20
50	47	45	33	20	49	40
53	43	48	35	23	57	45
29	59	30	38	21	36	24
61	51	50	16	2	30	39
39	52	54	62	19	32	19
42	61	50	62	27	51	16
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
26	60	54	81	23	41	25
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
45	55	33	30	6	13	42
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
54	31	58	67	0	17	10
36	63	73	83	0	24	17
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
51	51	43	42	15	13	30
56	35	53	26	39	26	52
50	44	53	41	34	24	25
49	43	28	20	12	15	18

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 3 – Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2010-2020

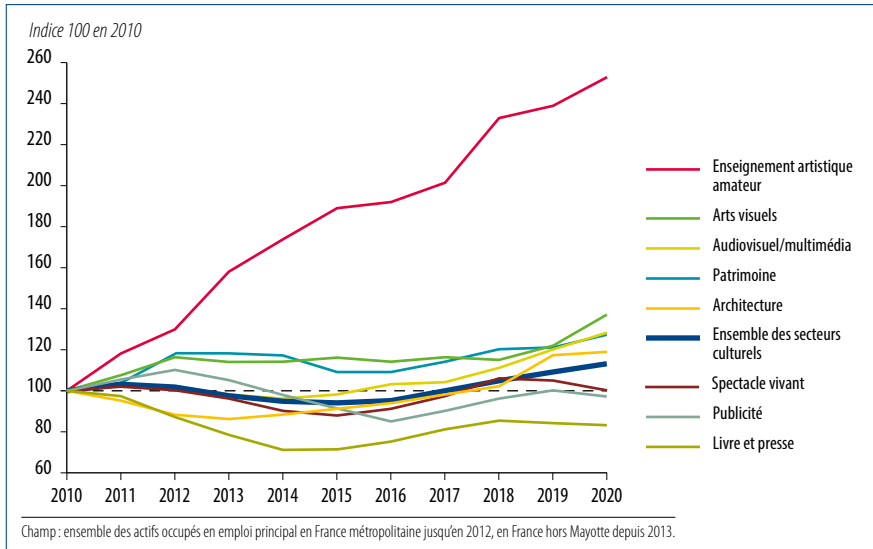


Tableau 3 – Part de non-salariés pluriactifs dans les secteurs culturels en 2007, 2016 et 2020

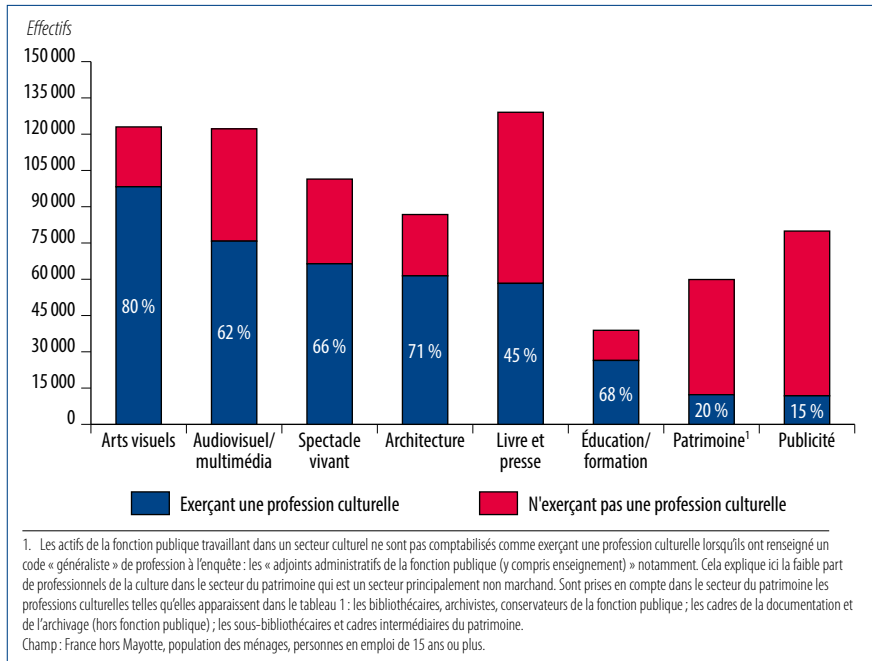
En unités et %

	Effectifs de non-salariés			dont part de pluriactifs (en %)		
	2007	2016	2020	2007	2016	2020
Architecture	25 400	31 100	31 300	7	14	15
Arts visuels	17 700	57 500	96 300	17	28	31
Audiovisuel/multimédia	5 800	13 800	22 600	18	24	25
Enseignement artistique amateur	3 600	18 900	27 300	26	44	43
Livre et presse	24 400	30 200	43 200	10	21	26
Patrimoine	300	500	600	18	21	22
Publicité	8 200	11 700	13 900	11	17	21
Spectacle vivant	6 800	11 700	14 400	20	35	34
Ensemble des secteurs culturels	92 300	175 500	249 600	12	26	28
Ensemble des secteurs (hors agriculture)	1 995 600	2 745 200	4 539 200	10	16	20

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre.

Source : Bases non-salariés, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Graphique 4 – Part d’actifs dans les secteurs culturels exerçant une profession culturelle en 2020



Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/DEPS, Ministère de la Culture, 2023